



202211- 10

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20221107-202211_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 7 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Jean-Paul LE CANN à Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe

Absents : Eva BONJOUR

Date de convocation : 27 Octobre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Avenant n°2 à la convention de participation aux frais d'avocats engendrés par le projet de fusion des comités d'entraide « TI JIKOUR » et « KREIZ BREIZH » entre la commune et la Roche-Jaudy.

Monsieur le Maire informe que les communes souhaitent engager une nouvelle procédure sur le fond afin de défendre l'intérêt de celles-ci concernant la procédure à l'encontre de TI-JIKOUR et de Monsieur BENSAID, De plus, Monsieur BENSAID a déposé un pourvoi en cassation.

Les communes se sont rencontrées le 11 Octobre 2022 en mairie de la Roche-Derrien et ont décidé, unanimement, de poursuivre leurs actions à l'encontre de Monsieur BENSAID et de TI-JIKOUR.

Cet engagement nécessite la mise en place d'un avenant à la convention qui fixe les engagements de chaque commune (participation financière....)

Le Conseil Municipal :

Vu la nécessité de défendre l'intérêt des communes concernant la procédure TI-JIKOUR en poursuivant les actions à l'encontre de Monsieur BENSAID

Considérant que cette procédure entraîne l'augmentation des frais d'avocats et qu'il y a lieu de mettre en place un avenant

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de participation aux frais d'avocats engendrés par le projet de fusion des comités d'entraide « TI JIKOUR » et « KREIZ BREIZH » entre la commune et la Roche-Jaudy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de participation aux frais d'avocats engendrés par le projet de fusion des comités d'entraide « TI JIKOUR » et « KREIZ BREIZH » entre la commune et la Roche-Jaudy.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 strada Maurice Denis

Le Maire

Maurice OFFRET

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

